BRETAGNE RÉUNIE

Courrier de l'Unité #102

Journal de l'association
Mars 2022

Instruction Civique en Région Bretagne

Laquelle de ces bandes faut-il effacer en priorité ?

5 Manifeste contre la fusion

Manifesto a-enep kendeuz B47 + PDL

Puisse ce manifeste ouvrir aussi les yeux aux élus du 44, embrigadés dans l'organisation de leur parti respectif.

7 La loi de régionalisation de 1972

Lezenn rannvroeladur 1972

Bretagne Réunie a de façon pragmatique concentré ses efforts sur une interpellation des 704 parlementaires européens.

9 La Loire-Atlantique aux couleurs de la Bretagne

Stad bezañs ar Gwenn ha Du e Liger Atlantel

Mettons en plein la vue et ridiculisons encore plus les partisans des Pays de la Loire et notamment ceux de Loire-Atlantique.

bretagnereunie.bzh

BP 49032
44090 NANTES/NAONED
Cedex 1
06 82 67 19 46

SOMMAIRE
BERRDAOLENN

3 Édito
Pennad-stur

4 Femmes bretonnes ImpressioNantes
Breizhadezed dibar en Naoned

5 Manifeste contre la fusion
Manifesto a-enep kendeuz B47 + PDL

6 Un Pays de monarques
Ur vro an unpennoù

6 Devinette
Divinadell

7 La loi de régionalisation de 1972
Lezenn rannvroeladur 1972

8 Les enjeux et les risques du rail en Loire-Atlantique
Dalc'hoù ha riskloù an hent-houarn el Liger-Atlantel

9 La Loire-Atlantique aux couleurs de la Bretagne
Stad bezañs ar Gwenn ha Du e Liger Atlantel

10 Une loi pour la réunification
Ul lezenn evit adunvaniñ

11 Un intérêt certain pour notre page Facebook
Dedennus eo hon pajenn Facebook, sur eo

12 Réponse à la devinette
Respont d'an divinadell

12 Bravo
Brav

En consultant notre site internet,
www.bretagnereunie.bzh

vous retrouverez nos communiqués de presse, nos documents, nos Courriers de l'Unité, nos statuts et bien d'autres documents.

Vous retrouverez aussi l'actualité de notre association.

Le Comité local de Brest

Bretagne Réunie s'invite au « Sommet de la Mer » à Brest
«E Guzuliadeg ar Mor e Brest en em bed Breizh Unvan.»

À Brest même, non loin du Château, c'est à un bateau qu'on accroche les banderoles de Bretagne Réunie ! Un clin d'œil au « Sommet de la Mer » qui réunissait une quarantaine de chefs d'État, le 11 février dernier.

Merci à la propriétaire du bateau, merci au photographe qui a su apprivoiser le contre-jour en cette journée ensoleillée, merci à ceux et à celles qui ont collé des affiches et distribué des feuilles volantes.

Palais de l'Élysée, Paris, source Wikipedia

Présidentielle
Dilennadeg an arlevier

Cette consultation des candidats réalisée en amont de la collecte des parrainages permettra à Bretagne Réunie de mieux appréhender la diversité des candidats donc des électeurs.

Le « monde » évolue, de nouveaux mouvements voient le jour et Bretagne Réunie se doit de questionner cette diversité afin de rester au cœur de la société civile.

La réunification de la Bretagne ne peut-être un véritable projet d'avenir qu'à condition qu'il réponde aux attentes de l'ensemble des habitants de nos cinq départements.

ÉDITO
PENNAD-STUR

Avec 40 % des communes de Loire-Atlantique qui arborent le Gwenn ha Du que ce soit en pavoisant la mairie, des bâtiments publics, des places et avenues ou bien encore à l'initiative d'entreprises, de commerçants, d'artisans, d'agriculteurs, vignerons, paludiers…, c'est manifestement toute une population du Pays Nantais, une des neufs régions de Bretagne, qui revendique son appartenance à la Bretagne.

Notre résilience est à souligner. Malgré la propagande incessante pour nous imposer une identité de substitution, les habitants de toute la Loire-Atlantique veulent un avenir breton. Il se construit jour après jour à travers notre vie économique, culturelle et sportive.

La propagande officielle n'y peut rien. Les 400 000 euro alloués chaque année par cette région administrative absurde afin d'entretenir des influenceurs qui agiront sur les réseaux sociaux pour vendre l'invendable, à savoir cette création artificielle des pays de Loire, n'y pourront rien.

Nous, gracieusement, uniquement avec notre passion et notre amour de notre Pays Breton, nous représentons des millions de messages chaque année valorisant notre Pays.

Avec une telle volonté bretonne, Bretagne Réunie continue sa route et se porte bien.

Nous avons enregistré une augmentation des adhésions : 69 nouveaux adhérents nous ont rejoints en 2021. C'est un bel exploit dans un contexte sanitaire qui a fait chuter les adhésions de moitié dans beaucoup d'associations.

Nous nous fixons comme objectif 1000 adhérents dans les deux ans qui viennent.

Pour cela, nous comptons sur vous. Faites adhérer les membres de votre famille, vos amis, collègues de travail, de loisirs… plus nous serons nombreux plus nous aurons les moyens et la force de faire entendre la voix bretonne.

Cette voix est sincère et n'accepte pas la banalisation de notre revendication d'une Bretagne réunifiée. Il ne s'agit pas d'un réaménagement administratif de départements tels des dominos que l'on déplacerait. Il s'agit de faire respecter la démocratie, valeur universelle, et nos droits légitimes.

Alors, des Olivier Guichard, Jacques Auxiette et autres élus ayant agi contre la Bretagne, aujourd'hui décédés et définitivement oubliés, il y en a eu et il y en aura encore mais notre volonté bretonne est toujours là et perdure à travers les générations.

D'ailleurs n'oublions pas que nous sommes les héritiers d'un pays qui a 1200 ans d'existence, des frontières sûrement les plus stables de toute l'Europe et que nous sommes aussi des passeurs pour les nouvelles générations.

Le moment fort pour notre association sera l'Assemblée Générale à Vannes le 9 avril.

Les élections détermineront si vous nous donnez pouvoir pour continuer de respecter la ligne stratégique mise en place il y a 18 mois.

Dans ce CU, nous abordons également plusieurs sujets d'actualité et nous tentons d'expliquer pourquoi le système étatique français est si fermé et hostile aux autres langues et cultures. Pourquoi une Bretagne forte fait peur à une oligarchie qui se raidit dangereusement.

Nous, nous avons la sérénité des gens qui mettent l'humain au cœur de leur combat, avec optimisme car Bretagne est avenir.

Femmes bretonnes ImpressioNantes
Breizhadezed dibar en Naoned

Le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale des femmes, le Comité local Nantes-Naoned Métropole a organisé une conférence intitulée « Femmes bretonnes ImpressioNantes » salle Flora TRISTAN au pôle associatif 8 rue Arsène Leloup, à Nantes.

- Par qui la Reine BOUDICCA a-t-elle été vaincue ?
- Qu'a-fait bâtir la Duchesse Anne à Nantes ?
- Avec qui fut déportée Nathalie LEMEL en Nouvelle Calédonie ?
- Quel est le nom du navire-corsaire sur lequel s'engage comme novice la pirate Julienne DAVID ?
- Pourquoi Joséphine PENCALET est qualifiée de «meneuse » ?
- Que fonda en 1870 Floresca GUEPIN ?
- Qui osa défier Alice MILLAT ? et pourquoi ?

Jeannick FRAIX nous a présenté 115 femmes d'exception qui ont gravé leurs empreintes dans l'Histoire.

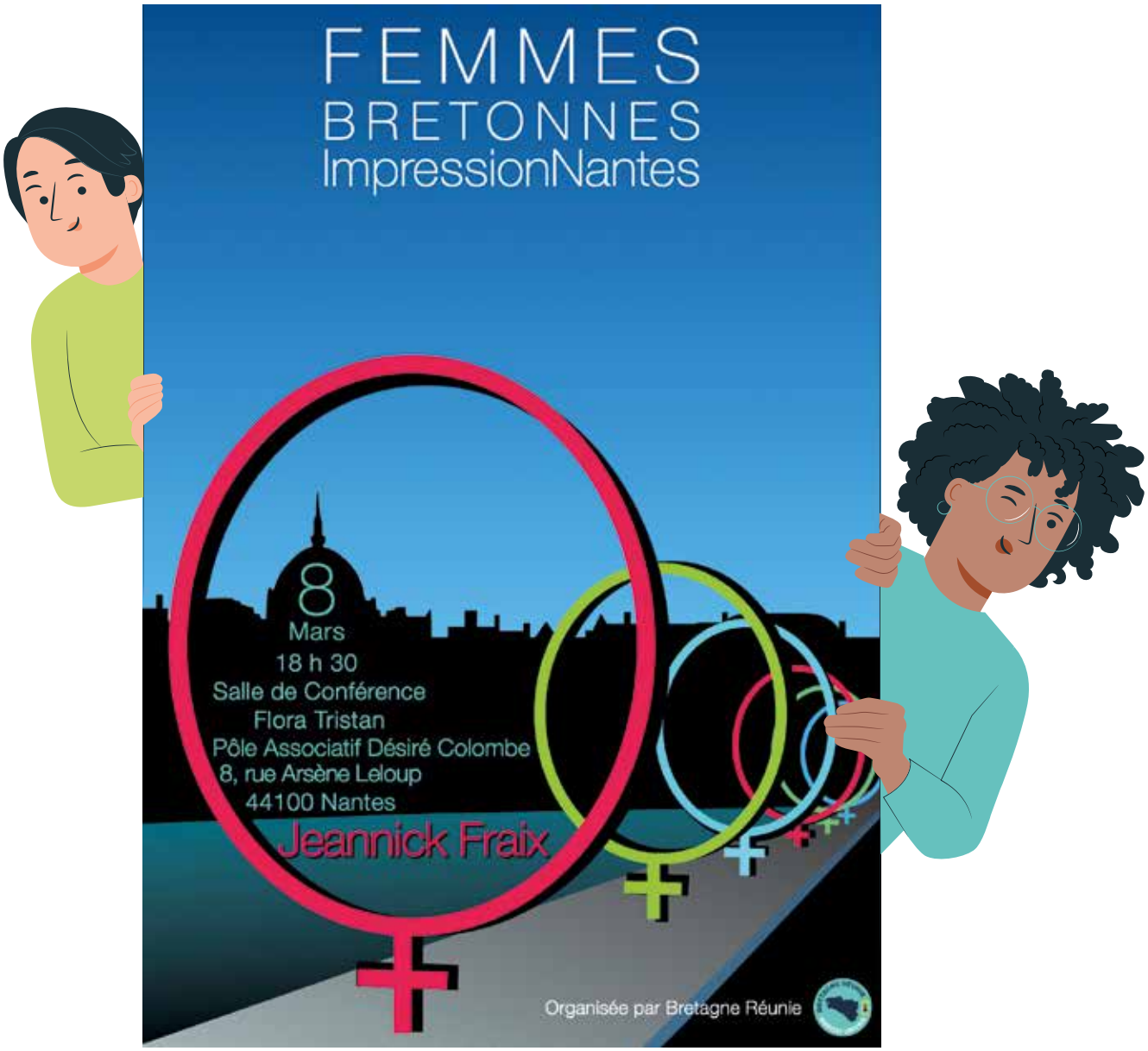

Manifeste contre la fusion
Manifesto a-enep kendeuz B47 + PDL

5. UN MANQUE DE COHÉRENCE ÉCONOMIQUE.

La République française dégringolant dans le classement économique mondial, l'État doit se résoudre à développer non plus seulement le grand Paris, mais aussi les régions périphériques avant qu'elles ne deviennent des boulets. Or, une Bretagne forte économiquement pourra se révéler politiquement ingérable. D'où l'intérêt bien compris de l'incomplétude de la Bretagne à quatre, puis de son engloutissement dans l'ouest. Ce point cardinal étant une notion des plus relatives, un travers comme « the french west » compenserait le manque de visibilité internationale.

Le rattrapage des moyens de coordination entre la B4 et le 44.

Dans des domaines aussi variés que la maritimité, l'agroalimentaire, les biotechnologies, le tourisme ou les liaisons ferroviaires, restaurer les réseaux absurdement distendus depuis si longtemps ferait un tel appel d'air que les départements non-bretons se verraient marginalisés. La Bretagne recouvrerait son unité maritime, reléguant au second plan les politiques terriennes que l'on connaît, tant en B4 – avec l'obsession du désenclavement – que dans les PDL qui considèrent l'estuaire de la Loire uniquement comme une porte d'entrée énergétique. Cependant, un tel renversement de stratégie marginaliserait l'Anjou et le Maine, logiquement peu concernés par les enjeux du développement maritime.

Rennes et Nantes sont les portes continentales de la Bretagne.

Ces deux métropoles sont par nature excentrées, ce qui ne les handicape pas du tout économiquement. Les placer au centre d'une méga-région n'empêcherait pas l'emprise parisienne sur leur glacis oriental, car le réseau centralisé des routes et des chemins de fer agit comme des drains vers Paris. Ainsi, lorsqu'un euro est investi à Brest ou à Quimper, il profite par ricochet à Rennes ou à Nantes, en raison de l'attraction de ces deux métropoles et d'autant plus qu'elles sont en phase avec l'hégémonie parisienne. A contrario, le même euro investi au Mans ne se répercute positivement qu'à Paris. Seule une logique maritime ferait qu'inversement un euro investi à Nantes ou à Rennes bénéficierait à Lorient ou à Saint-Brieuc. Par ailleurs, une région sans cohésion ni solidarité laisserait les

COLISSIMO OU LA FOLIE DES GRANDEURS

métropoles faire le désert autour d'elles. Dès qu'il y a des économies à faire, on dépouille les petites villes sans défense, jamais les métropoles aux dents longues, dont les maires opportunément se sont prononcé(e)s pour le grand ouest lors de la dernière réforme territoriale.

Ainsi s'achève ce manifeste.

Chaque fois que nous revendiquons la Réunification, précisons qu'il ne s'agit en aucun cas de la fusion des deux régions ! Au prétexte de « qui peut le plus, peut le moins », les promoteur(trice)s du grand ouest n'ont aucun scrupule à récupérer notre combat, alors que la dissolution de la Bretagne dans un grand machin serait pire que l'amputation du 44. En effet, on nous reprocherait d'ostraciser les non-Breton(ne)s en cherchant à être nous-mêmes. Aussi les habitant(e)s de la B4 qui auraient tendance à laisser la Loire-Atlantique à son triste sort doivent-ils/elles prendre conscience que ce sera bientôt leur tour de ne plus avoir le droit d'être breton(ne)s.

Puisse ce manifeste ouvrir aussi les yeux aux élu(e)s du 44, embrigadé(e)s dans l'organisation de leur parti respectif et qui majoritairement prêtent allégeance aux [...]

[...] PDL en vue du grand ouest. Ce n'est pas un problème de démocratie représentative, mais d'autonomie locale savamment empêchée. En effet, les maires du 44, par exemple, ne peuvent ignorer que leurs projets pour leur commune dépendent nécessairement de cofinancements de plusieurs autres collectivités (intercommunalité, département, région) et donc de décideur(e)s n'ayant pas tou(te)s leur ouverture d'esprit en ce qui concerne la Réunification. Pourtant, si tou(te)s ces élu(e)s étaient favorables à la B5 et faisaient campagne en ce sens, lors de la consultation que le CD 44 se déciderait enfin à organiser, alors l'État central ne pourrait que céder.

Divinadell Devinette

Tri mil anavezet eo ar ganaouenn « Tri martolod ».
Ya, met...eus peseurt kêr vreizhat ez eus anv enni ?

> lenn a reoc'h ar respont pajenn 12

« Tri martolod » est une des chansons en breton les plus connues.
Mais de quelle ville bretonne est-il question dans la chanson ?

> Réponse page 12

Un Pays de monarques
Ur vro a unpennoù

Louis XIV, Napoléon Bonaparte... quelle étrange succession de monarques dans ce royaume des Francs qui tardivement est devenu Royaume de France.

Quelle étrange succession qui malgré une révolution « républicaine » a permis à un Empereur de succéder à des rois.

Que ce soit sous l'ancien régime ou sous cette cinquième république, l'importance du roi, empereur ou président est une tradition française. La «dictature permanente» était pourtant le livre pamphlétaire de François Mitterrand pour dénoncer la constitution gaulliste de 1958 qui amenait à une concentration des pouvoirs aux mains du président.

Une caste dirigeante s'est créée qui consolide le pouvoir présidentiel.

Le parlement est souvent décrit comme une simple chambre d'enregistrement.

C'est pourquoi le vote favorable de la loi Mollac sur les langues minoritaires dites « régionales » a été un grand ballon d'oxygène démocratique dans un environnement de pratiques « républicaines » concentrées à l'excès dans les mains d'un président-monarque.

Le système étatique français a hélas montré ses turpitudes grâce à cette constitution liberticide qui fait fi des votes parlementaires quand ils ne sont pas dans la ligne du souverain et des ses supplétifs que sont ses ministres.

Triste constat qui explique nos difficultés à nous faire entendre. Nous avons ce sentiment que la Bretagne est très loin de Paris et fait partie de ces territoires sous surveillance qui ne doivent pas perturber la marche étatique de « l'Une et Indivisible ».

Dans un tel contexte, avec un roman national qui interdit toute reconnaissance de peuples autre que le peuple français, les pratiques politiques démocratiques sont réduites à leur plus simple expression.

Cette culture étatique engendre des candidats aux élections incapables de proposer une alternative au système actuel.

C'est dangereux pour les libertés car ces candidats formatés ne peuvent aller que vers des programmes idéologiquement autoritaires qui nivellent et empêchent le pluralisme des idées mais surtout des gouvernances multiples intégrant le principe de subsidiarité.

Pas un seul candidat pour défendre le fédéralisme ou l'autonomie des régions périphériques à forte identité.

Non, leurs programmes sont à la première personne du singulier.

Le « je » implique que le président élu sera le guide suprême, le leader, le père... bref, bien peu démocratique tout ça !

À Bretagne Réunie nous sommes obligés de « faire avec » et notre objectif sera d'obtenir un rendez-vous auprès du nouveau président afin de lui démontrer tout l'intérêt de la réunification de la Bretagne.

La loi de regionalisation de 1972
Lezenn rannvroeladur 1972

Cinquante ans. Deux générations. Une éternité. Certes, le régime de Vichy a davantage marqué les esprits, bien que la super-préfecture d'Angers ait disparu le 22 mars 1946. En fait, la toute première région PDL date du 28 septembre 1938 et ce découpage s'est sclérosé jusqu'à aujourd'hui. Avant la création des établissements publics régionaux par la loi du 5 juillet 1972, seuls les notables étaient vraiment concernés par ces agglomérats de départements. Les lois de décentralisation de 1982 les transformèrent ensuite en collectivités territoriales.

Il serait trop beau que la région PDL soit un total déni de démocratie.

En 1969, de Gaulle perdit son référendum sur la régionalisation, mais par leur vote en faveur du Général, les Breton(ne)s n'ont pas cherché à invalider la B4 et les PDL. La réforme du Sénat monopolisait l'attention des politiques et des journalistes, bien plus que des limites régionales alors peu visibles dans la vie courante. Le danger vient de là où on ne le voit pas. De Gaulle avait assuré que la Bretagne était « au-dessus des découpages administratifs ». Comment imaginer qu'on chercherait à effacer la conscience bretonne du pays nantais, où se dresse le château des ducs de Bretagne ?

Le laboratoire expérimental du préfet Paul Camous.

De 1973 à 1976, ce préfet s'est employé à établir en PDL un sentiment d'appartenance communautaire débarrassé de références historiques ou culturelles soupçonnées de faire obstacle à l'ouverture sur le monde. Monde qui se limite en vérité aux quatre autres départements des PDL ! Les successeur(e)s de Paul Camous n'ont pas renoncé à formater les esprits, en enrôlant ici la presse quotidienne régionale, en ciblant là les enfants des écoles. Cinquante ans de rééducation technocratique compteraient plus que douze siècles d'Histoire ? De cette conscience collective sortie de nulle part émergerait un homme nouveau : le ligérien (sans oublier la ligérienne).

Alors que la République s'évertuait ainsi à bâtir sur du sable, à contre courant, en cette même année 1972, la Bretagne se réveilla : en témoigne le concert mythique d'Alan Stivell à l'Olympia. Certes, la vague celtique ne parvint pas à sauver la langue bretonne ni à réunifier la Bretagne, mais la modernisation de notre musique traditionnelle participa à la réappropriation de notre culture, de nos langues, de notre Histoire et bien sûr de notre Géographie.

Il en a été des élu(e)s de 2015 comme de ceux et celles de 1972 ou 1982.

Ne croyons pas que seul le bon plaisir de l'Élysée maintient la Bretagne amputée ! Le CD 44 n'a-t-il pas jeté la pétition de Bretagne Réunie à la poubelle ? Madame Sarrabezolles, alors Présidente du CD 29 , n'a-t-elle pas approuvé l'ignominie commise par son homologue du 44 ? Si les maires de Nantes, Rennes, Brest ou Saint-Nazaire n'ont d'yeux que pour leur ville ou leur éventuelle carrière ministérielle et sont donc opposé(e)s à la Réunification, ne laissons pas penser que ce n'est pas très grave, puisque de toute façon, tout serait verrouillé par la haute Administration parisienne. Quelle satisfaction pour l'État d'avoir comme interlocuteurs ou interlocutrices ces élu(e)s si commodes qui ont foi dans le grand ouest ! Pour ménager ces élu(e)s de leurs administré(e)s, l'État assume crânement son omnipotence et gère de loin la vindicte résignée des Breton(ne)s. Sauf qu'une erreur tactique nous a sorti(e)s de notre torpeur.

Pourquoi avoir pris le risque inutile de supprimer le droit d'option ?

Imprudemment, le Parlement avait programmé pour 2019 l'abrogation de cette usine à gaz verrouillée de toute part. Dès lors, la perspective de la fin possible d'un droit légitime mobilisa les énergies : la pétition de Bretagne Réunie reçut un succès inespéré ! Or, malgré l'éhontée diversion référendaire de Philippe Grosvalet, le vote consultatif demandé par la pétition est toujours possible. Michel Ménard peut l'organiser, tout comme Patrick Mareschal aurait pu le faire, ce que tout le monde semblait ignorer, fatalistes que nous sommes, tellement persuadé(e)s que nulle démocratie locale ne puisse être sérieusement envisagée en République française. Pour l'instant, le CD 44 et l'État se renvoient mollement la balle pour accuser [...]

[...] l'autre d'encalminer le dossier. Comme s'ils ne pouvaient pas de concert organiser un vote consultatif !

Les vœux sont toxiques pour la Réunification.

Ces vœux sans fondement légal peuvent être votés par des personnes qui ne souhaitent aucunement la Réunification et qui cherchent seulement à maintenir la cohésion d'une majorité régionale ou municipale. Si le Conseil régional B4 demandait à être consulté par le Parlement, en vertu de l'article L 4122-1 du Code général des Collectivités territoriales, alors la belle unanimité se lézarderait et on verrait bien qu'il ne s'agissait que d'un accord de façade. C'est dommage, car le CR B4 pourrait avantageusement tirer profit de la pétition auprès du Parlement : c'est un argument dont ne disposent pas les partisan(e)s de la fusion ou du statu quo. Évidemment, la Réunification est la grande perdante de ces vœux en trompe-l'œil. Toujours cette prétendue impuissance face à l'État central...

Les enjeux et les risques du rail en Loire-Atlantique

Dalc'hoù ha riskloù an hent-houarn el Liger-Atlantel

Conférence sur les enjeux et les risques du rail en Loire-Atlantique le samedi 2 avril 2022 - 13h45 à Châteaubriant.

Voilà l'exemple montrant l'absolue nécessité de la réunification. Cette photo montre les deux arrivées à Châteaubriant des trains venant soit de Nantes ou de Rennes. Il n'y a pas de liaison entre les deux lignes.

Bretagne Réunie va donc organiser un colloque sur les risques du rail en Loire-Atlantique avec les interventions de Philippe RAJALU, président de l'ACCRET (association citoyenne Châteaubriant – Rennes en train) qui abordera à la fois l'historique de cette ligne et la nécessité de faire cette liaison. Nous sommes intervenus lors du webinar organisé par la SNCF pour le projet LNOBPL (lignes nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire) et, si la SNCF privilégie la ligne passant par Redon, un intervenant a précisé que contrairement à ce qui avait été annoncé lors des études précédentes, le coût envisagé pour la liaison Rennes-Nantes par Châteaubriant n'est pas à hauteur de 1,6 milliard d'euros mais beaucoup moins, car il manque le chiffrement d'un des 3 scénarios.

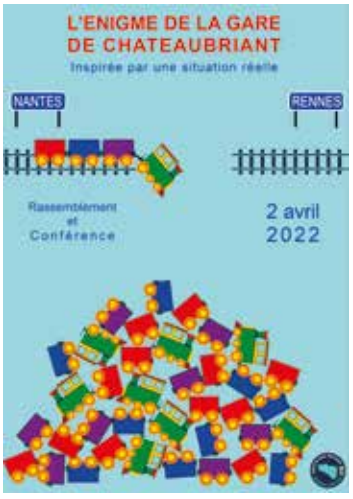

Deuxième intervenant, Philippe Cadiet, ancien Directeur général chez Terminal Frigorifique de l'Atlantique (port de St-Nazaire) parlera de la virgule de Savenay qui permettra d'éviter aux trains de fret avec des produits dangereux – type Seveso – d'être obligés de traverser la ville de Nantes, en particulier, par le long tunnel passant sous le quai de la Fosse. Ce point est également très important, dans la mesure où un accident dans ce tunnel causerait des dommages difficilement imaginables.

Deux élus ont donné à ce jour leur accord pour participer à cette conférence : Paul Molac, député du Morbihan et conseiller régional de Bretagne et Aziliz Gouez, conseillère régionale de Bretagne, conseillère municipale de Nantes et vice présidente de Nantes métropole avec la délégation « Alliance des territoires ».

Nous espérons que le maire de Châteaubriant fera le discours d'introduction.

Nous allons lancer l'invitation auprès des députés et sénateurs d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Ce que nous espérons des adhérents de Bretagne Réunie, c'est de partir à la fois de Rennes et de la Loire-Atlantique pour rallier Châteaubriant en nombre par le train et de se faire entendre.

La Loire-Atlantique aux couleurs de la Bretagne
Stad bezañs ar Gwenn ha Du e Liger Atlantel

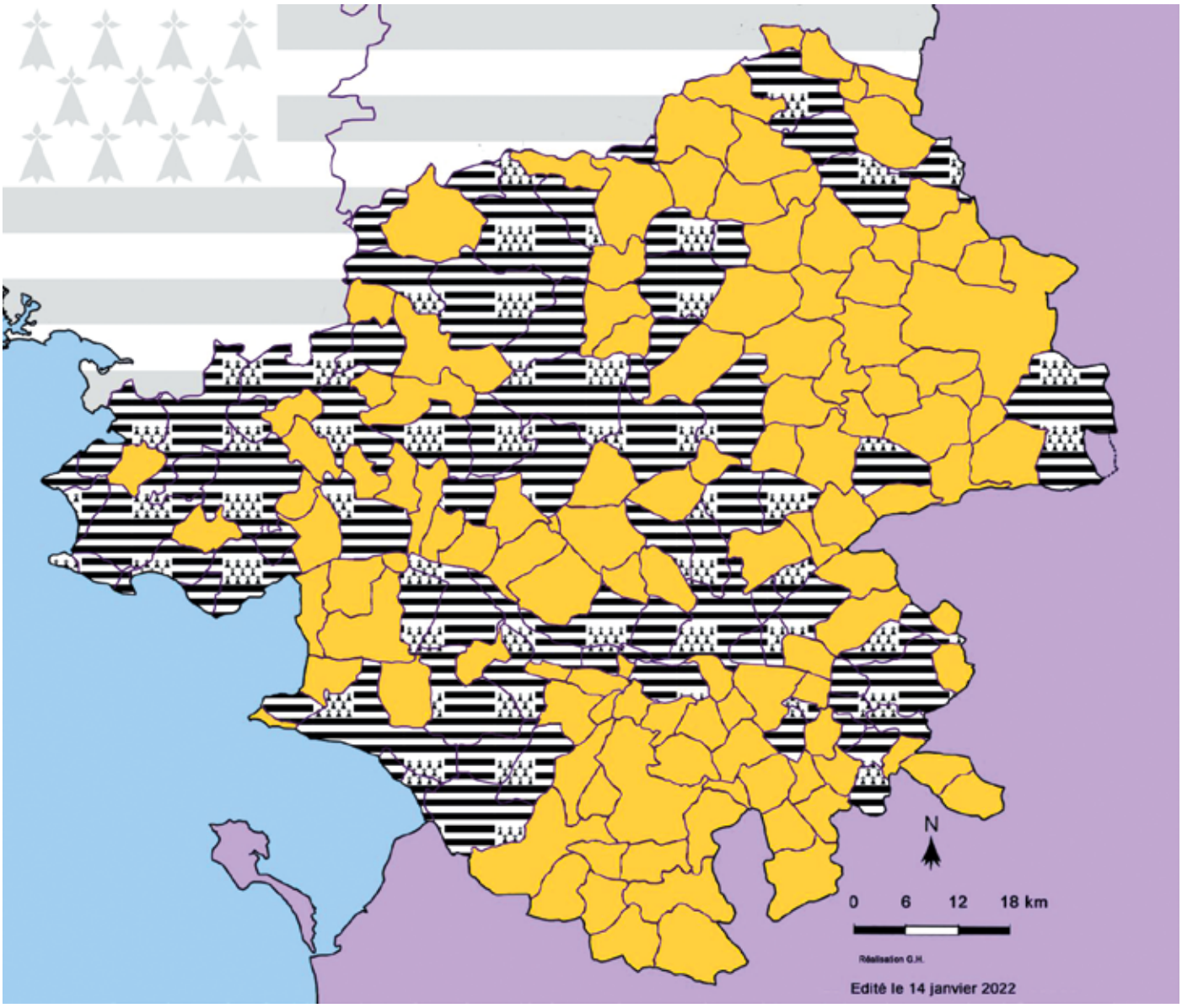

SITUATION AU 31/12/2021

L'OBJECTIF DE 40 % EST ATTEINT

d'an 31 a viz Kerzu 2021

Tizhet eo bet pal ar 40 %

Le drapeau breton gagne du terrain en Loire-Atlantique comme le montre la carte de son implantation au 31 décembre 2021. Il est maintenant visible depuis l'espace public dans 83 communes, soit 40 % d'entre elles contre 33 % à la fin de l'année précédente. Sur les 102 drapeaux répertoriés 52 ont été hissés par des municipalités sur ou devant la mairie, 35 à l'initiative de Bretagne Réunie, 9 à l'initiative d'individus et 6 à l'initiative d'entreprises. Une commune du département sur quatre affirme ostensiblement son appartenance à la Bretagne. Très souvent le drapeau breton hissé par les municipalités flotte à côté de celui de la Communauté Européenne, celui de la France. Il n'y a pas de drapeau des Pays de la Loire. Les hermines n'ont pas été retirées des nombreux blasons des communes qui ont choisi ce symbole pour dire leur appartenance à la Bretagne. L'absence des symboles des Pays de la Loire, 80 ans après leur création, est déjà une victoire. Les partisans de cette région administrative, qui ont pourtant utilisé des moyens de communications puissants, ne sont pas parvenus à effacer l'Histoire.

ÊTRE MAJORITAIRE À LA FIN 2022

Chaque drapeau breton levé exprime ce refus de substitution d'une identité. Plus ils seront nombreux et plus [...]

[...] seront ridiculisés les partisans de la région artificielle des Pays de la Loire rejetée par deux tiers des habitants de Loire-Atlantique. Nous devons amplifier cette opération de levée des couleurs de la Bretagne. C'est un excellent moyen de communication qui a reçu le soutien financier du Conseil régional de Bretagne. Rendre visible le Gwenn ha Du dans plus de la moitié des communes de Loire-Atlantique est un objectif qui peut être atteint à la fin de l'année 2022. Dans ce but il faut rechercher des lieux d'implantations chez des personnes, des entreprises de préférence en bordure des voies à grande circulation, faire signer par un maximum de personnes une lettre demandant à leur municipalité de lever le drapeau breton sur les bâtiments communaux et dans les lieux publics. Nous savons déjà que trois communes seront ajoutées sur la prochaine carte puisque le drapeau breton a été observé à Derval et à St-Brevin-les-Pins et le maire de Montoir-de-Bretagne a programmé sa levée au printemps avec des animations pour marquer la réalisation d'un engagement électoral et rappeler la localisation de cette commune en Bretagne, évidemment. Les personnes qui habitent dans un immeuble collectif peuvent mettre un drapeau de plus petite taille sur leur balcon, sur le rebord d'une fenêtre.

Mettons en plein la vue et ridiculisons encore plus les partisans des Pays de la Loire et notamment ceux de Loire-Atlantique. Faisons en sorte que chaque fois qu'un individu parle des Pays de la Loire en Loire-Atlantique il lui vienne à l'esprit, d'une part, cette multitude de drapeaux bretons qui manifestent l'existence de l'identité bretonne et, d'autre part, l'absence de drapeaux des Pays de la Loire qui manifeste l'inexistence de l'identité ligérienne.

Une loi pour la réunification
Ul lezenn evit adunvaniñ

Bretagne Réunie, dans le cadre de sa pétition de 2018, demandait au Conseil départemental de Loire-Atlantique une consultation, ceci dans un contexte législatif bien particulier.

Malgré ces 105 000 signatures, le président du CD 44 a rejeté cette demande légitime.

Bretagne Réunie a depuis cette époque dénoncé l'impasse constitutionnelle d'un référendum, impossible à mettre en œuvre puisque non prévue dans la constitution.

Pourquoi une association bretonne met-elle en avant un référendum et entraîne de ce fait d'autres associations et élus dans cette impasse ?

Maintenant et ceci depuis le 20 février 2022, cette association s'engage dans une demande de loi qui permette un référendum, ce qui induit qu'ils reconnaissent avoir emmené élus et associations dans une voie sans issue.

Que d'énergie dépensée en pure perte.

L'association Bretagne Réunie toujours claire dans sa démarche constate les blocages locaux, notamment ceux du Conseil départemental de Loire-Atlantique qui, pour ne pas gêner les plans de carrière de leurs collègues élus des Pays de Loire, refuse toute consultation des habitants du département et tout vœu pour la réunification.

Bretagne Réunie a donc de façon pragmatique concentré ses efforts sur une interpellation des 704 parlementaires européens afin qu'ils demandent à l'État français de réparer ce déni démocratique qui consiste à maintenir la Bretagne coupée en deux régions administratives, amenant à la négation institutionnelle de l'identité bretonne des habitants de Loire-Atlantique ceci depuis l'environnement scolaire des enfants jusqu'à la vie sociale et professionnelle des adultes.

Bretagne Réunie continue aussi à interpeler députés et sénateurs, afin qu'une loi soit votée qui réunifiera administrativement la Bretagne.

En effet, une loi sur les langues minorisées (loi Molac) a été validée par l'Assemblée nationale, avec un fort taux de votants, ainsi que par le Sénat. Aussi, une loi pour la réunification est tout à fait possible.

UN INTÉRÊT CERTAIN POUR NOTRE PAGE FACEBOOK
DEDENNUS EO HON PAJENN FACEBOOK, SUR EO

L'intérêt pour la page Facebook de Bretagne Réunie n'est toujours pas démenti. Nos publications continuent d'attirer des nouveaux lecteurs et par là même, des nouveaux abonnés. Ils sont à ce jour plus de 20 700.

Depuis le début de l'année, un post a particulièrement été plébiscité ; c'est celui du 10 janvier représentant un dessin de cinq petites bretonnes, une pour chaque département, en costume traditionnel.
Le visuel quelque peu « gentillet » a su faire mouche puisqu'il a comptabilisé 187 900 vues, plus de 2 500 interactions et plus de 1 500 partages. Ce seul post qui a touché a généré plus de 200 abonnements en l'espace de deux semaines.

Cet intérêt pour notre page a malheureusement entraîné une conséquence négative.
En effet, Facebook ayant constaté l'activité croissante de notre page, nous a interdit fin janvier la possibilité d'inviter à s'abonner les nouvelles personnes qui viennent et interagissent positivement sur notre page.
Facebook a décidé de considérer purement et simplement notre association comme une entreprise.
Ce changement entraînerait bien évidemment un coût pour Bretagne Réunie.

Le CA de Bretagne Réunie va donc reconsidérer cette nouvelle situation afin que nous puissions poursuivre le suivi de l'animation de notre page Facebook

Respont d'an divinadell

Réponse à la devinette

Tri martolod yaouank
O vont da veajiñ

Gant avel bet kaset
Betek an Douar Nevez

E-kichen mein ar veilh
O deus mouihet o eorioù

Hag e-barzh ar veilh-se
E oa ur servijourez

Hi a c'houlennas ganin
Pelec'h hon eus graet konesañs

E Naoned er marc'had
Hor boa choazet ur walenn

(...)

Trois jeunes marins
S'en allant voyager

Portés par le vent
Jusqu'à Terre-Neuve

À côté des pierres du moulin
Ont jeté leurs ancres

Et dans ce moulin
Se trouvait une servante

Elle me demanda
Où nous avons fait connaissance

À Nantes au marché
Nous avions choisi une bague

(...)

Bravo
Brav

BRAVO Celti Coat

Fabriquant de granulés bois et pour sa communication basée sur nos cinq départements.

Bretagne Réunie, Le Courrier de l'Unité - ISSN : 0756-0044
Association « loi de 1901 » enregistrée sous le n° 0442011839
Siège social : 8 Rue Arsène Leloup BP 49032 - 44090 NANTES CEDEX1
Directeur de publication : Alan CORAUD
Rédacteur en chef : Paul LORET
Comité de rédaction : Jean-Yves BEAUDOUIN, Jean-Marc BRIAND, Dider LEFEBVRE, Anne MERRIEN, Levenez MORVAN, Jean-François MORVAN, Dominig YVON.
Crédits photographiques : Bretagne Réunie.
Tirage : 1200 exemplaires - Dépôt légal à parution.
Contact : 06 82 67 19 46 - contact@bretagnereunie.bzh
Conception : Breizhek Studio
Illustrations : Daniel GRIMAUD, Storyset (Freepik)
IMPRIMÉ EN BRETAGNE : Imprimerie La Contemporaine 11 Rue Edouard Branly 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

bretagnereunie.bzh